

DECISION MUNICIPALE n° D20241106-126

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Mercredi 6 novembre 2024	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Association Entraide et loisirs	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'organisation d'un cabaret organisé par **L'association Entraide et Loisirs**, représentée par Monsieur Jean-Paul BOURRE, 12 rue du Puy de Faux – 19200 SAINT-DEZERY.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet la l'organisation d'un spectacle cabaret organisé le mercredi 6 novembre 2024 dans la salle de spectacle du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Ussel, le 6 novembre 2024

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



(Handwritten signature in blue ink)

Christophe ARFEUILLÈRE